



**Arrêté du Maire du 05 octobre 2026
N°081-2026**

**Objet : Fermeture Gymnase
Du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre 2026
« Travaux de changement de ballon d'eau chaude sanitaire »**

Le Maire de la Commune de Joué l'Abbé,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de remplacement du ballon d'eau chaude sanitaire du gymnase municipal ;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent, pour des raisons de sécurité et afin de permettre leur réalisation dans de bonnes conditions, la fermeture temporaire du gymnase ;

ARRETE

Article 1 : Fermeture du gymnase

Le gymnase municipal sera fermé au public et aux utilisateurs du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre 2026 inclus, afin de permettre la réalisation des travaux de changement du ballon d'eau chaude sanitaire.

Article 2 : Accès aux locaux

Pendant cette période, l'accès au gymnase est interdit au public et aux utilisateurs, à l'exception des personnes dûment autorisées pour les besoins de la réalisation, du suivi ou de la réception des travaux

Article 3 : Information

Les utilisateurs habituels du gymnase seront informés de cette fermeture temporaire.

Article 4 : Exécution

Madame le Maire, les services municipaux et, chacun en ce qui le concerne, les agents chargés de la surveillance et de l'entretien des locaux, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Publication et transmission

Le présent arrêté sera publié et transmis conformément à la réglementation en vigueur. Conformément à l'article R-102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à Joué l'Abbé, 05 octobre 2026

Le Maire,
Magali LAINÉ

